



INSTRUCTION

Objet : élection partielle au conseil exécutif du
30 avril 2022 – modalités d'interaction des candidats

Cette instruction a été validée par la commission de surveillance des opérations électorales.

PROBLEMATIQUE IDENTIFIEE / ENJEUX POUR LA FEDERATION

Cette instruction a pour but de garantir une équité dans les interactions que les candidat.e-s pourront avoir avec l'ensemble des votant.e-s pour cette élection partielle au conseil exécutif de la FFBAD. Elle permettra aussi à la fédération de pouvoir effectuer un contrôle des solutions de communication, en proposant des outils uniques et identiques pour tous les candidats.

MODALITES ET ECHEANCIER

- Questions/réponses aux candidats
 - **Du vendredi 15 au mercredi 20 avril** : les représentant.e-s des ligues et des licencié.e-s individuel.le-s pourront remonter leurs questions (identiques à l'ensemble des candidats) à la commission de surveillance des opérations électorales, par envoi à l'adresse election2022@ffbad.org.
 - **Du vendredi 22 au mercredi 27 avril** : les candidat.e-s pourront transmettre leurs réponses aux questions à la commission de surveillance des opérations électorales, par mail à l'adresse election2022@ffbad.org.
 - **Jeudi 28 avril** : transmission des réponses des candidat.e-s aux représentant.e-s des ligues et des licencié.e-s individuel.le-s.
- Production d'une vidéo individuelle de présentation (3' maximum/personne)
 - **Dès la publication des candidatures validées et avant le samedi 23 avril** : prise de rendez-vous des candidat.e-s avec le secteur communication de la fédération dès que possible.
 - Un créneau de 20 à 30 minutes sera prévu avec le secteur communication afin de procéder à l'enregistrement de la vidéo de présentation individuelle. Ce rendez-vous devra être pris **avant le samedi 23 avril**.
 - **Jeudi 28 avril** : diffusion du lien d'accès aux vidéos des candidat.e-s aux représentant.e-s des ligues et des licencié.e-s individuel.le-s. Cet accès sera un canal Echange de la fédération, réservé à cette élection.
- **Vendredi 29 avril à minuit** : fin de la campagne. Un devoir de réserve est demandé aux candidat.e-s à partir de cette heure, jusqu'à la fin de l'élection.

A noter que les vidéos individuelles de présentation ne seront pas diffusées pendant l'assemblée générale des 30 avril et 1^{er} mai.



INSTRUCTION

Objet : élection partielle au conseil exécutif du
30 avril 2022 – modalités d'interaction des candidats

BESOINS & IMPACTS SUR LES SECTEURS SUPPORTS

Finances (recettes et dépenses prévisionnelles)	Administratif (règlements, statuts, ...)
N/A	Echanges avec la CSOE
Numérique (Poona, MyFFBaD, ...)	Formations (besoins, évolutions)
Diffusion via un canal réservé aux votant·e·s de cette assemblée générale	N/A
Communication (articles, questionnaires, ...)	Territoires (implication sur/avec les ligues/comités)
Rendez-vous avec les candidat·e·s pour effectuer leur enregistrements	Information aux représentant·e·s

Mathieu MARIE
Secrétaire général adjoint